

Consulter/remplir le registre Santé et Sécurité au Travail

Il permet de signaler des risques significatifs pour la santé et la sécurité des personnels, des élèves et des usagers. L'utilisation de l'un ou l'autre de ces registres dématérialisés est vivement encouragée.

Cette application permet d'informer en temps réel les chefs de service (notification automatique) et de faciliter la réponse de ces derniers aux signalements.

Les signalements effectués dans le RSST et les réponses qui y sont apportées sont visibles par tous les personnels de l'éducation nationale de la structure.

Procédure :

1/ Connectez vous sur le site de l'académie de lyon : <http://www.ac-lyon.fr>

2/ A droite, sur la page du site, cliquez sur « Plus de boutons » :



3/ Sélectionnez : Santé, bien être et sécurité des personnels :

ACTUALITÉS Élections professionnelles 2018 La réforme territoriale Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu Dématérialisation des bulletins de salaire	CARRIÈRE Affectation des fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2019 Informations sur l'admission à la retraite Mouvements inter et intra-académiques Résultats des opérations de promotion Résultats des opérations de promotion ATSS Demande de détachement entrant
RESSOURCES HUMAINES Nouveau service de ressources humaines de proximité Suivi des situations individuelles Personnels en situation de handicap Action sociale et service social Congés pour raisons médicales Allocation chômage des agents non titulaires	PRIX IMPULSIONS Prix Impulsions 2018 de l'administration innovante
SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ Santé, bien-être et sécurité des personnels	

4/ Cliquez ensuite ici :

AFFICHES ET DÉPLIANTS RÉALISÉS PAR L'ACADÉMIE DE LYON

Accès aux registres santé et sécurité

Les registres santé et sécurité sont dématérialisés

1. Le registre de santé et de sécurité au travail
En tant que personnel vous pouvez signaler dans ce registre :
• Un risque ou une situation dangereuse ayant une incidence sur la santé ou la sécurité des personnels (ou des usagers)
• Des propositions d'amélioration des conditions de travail

2. Le registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent
Il peut être renseigné par un personnel ou par un membre du CHSCT¹ en cas de danger grave (doivent être établis le soir ou une réponse permanente ou temporaire protégée) et renvoyé (acceptabilité de se réaliser véritablement dans un délai rapproché).

Accéder à : l'application de déclaration et de consultation des registres SST et DGI [Vers intranet I](#)

5/ Vous devez vous connecter, avec vos identifiants académiques habituels.

6/ Après avoir accepté l'avertissement, choisissez :

Registre de Santé et Sécurité au Travail

Vous pouvez signaler dans ce registre :

- un risque ou une situation dangereuse¹ ayant une incidence sur la santé ou la sécurité des personnels et des usagers, **sans aucune information nominative**,
- des propositions d'amélioration des conditions de travail

¹ Seuls les risques importants ou récurrents doivent figurer dans ce registre, les problèmes matériels courants relèvent de la procédure interne (cahier de travaux, mail au service concerné, ...). Si le signalement est fait par un usager (parent d'élève, élève, ...), il doit être fait dans le registre papier à disposition dans la structure.

ACCÉDER AU REGISTRE

7/ Vous pouvez alors consulter le registre, les réponses. Vous pouvez aussi saisir un signalement. La règle à respecter est de rester factuel, et de ne pas nommer les personnes. Le nombre de caractère est limité. Il faut être concis.

AJOUTER UN SIGNALEMENT **EXTRACTION CSV**

Seulement mes déclarations Avec réponse(s) Sans réponse(s) Sans distinction

Sélectionner un risque :

Saisir un extrait du code ou du libellé de la zone (département, circonscription, commune, établissement, service ou école) :

FILTRE **RÉINITIALISER**

SAISIE LE	NUMÉRO	RISQUE	RNE	RÉPONSE
6/10/2017	356	Charge mentale liée aux conditions de travail	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS (0692517L)	0

Bon courage et merci !

Pour le Snes, J. Derancourt